Objet :
DGF 2026

Saint-Renan,
Le 3 avril 2026

Madame / Monsieur le Maire,

Comme chaque année, l'annonce des attributions des dotations de l'État aux Collectivités Territoriales est un moment important pour les finances locales. C'est aussi l'occasion de saluer la mobilisation qui est la vôtre pour porter de multiples projets dans vos communes et répondre ainsi au besoin de services et d'équipements publics de la population.

Le gouvernement apporte un soutien financier stable et constant à l'égard des collectivités.

Cette année, le montant de **l'ensemble des dotations de l'État vers les collectivités s'élève à 154 milliards d'euros**.

S'agissant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'État aux communes, aux intercommunalités et aux départements - qui a été mise en ligne ce mardi 31 mars – son montant est maintenu au même niveau que l'an dernier.

La DGF représente la principale dotation de l'État aux collectivités. Elle constitue environ 10 à 15 % de leurs recettes totales, ce qui en fait une ressource essentielle pour leur budget.

Pour 2026, le montant de la DGF est de **27,4 milliards d'euros**. Dans le Finistère, la DGF s'élève à **149 615 979 euros** (soit 409 109 d'euros de plus qu'en 2025).

Cet effort, dans **un contexte budgétaire national difficile**, illustre encore la volonté du gouvernement d'apporter un soutien continu aux communes dans leurs missions quotidiennes.

La DGF reflète les dynamiques démographiques des collectivités locales et permet de tenir compte de la diversité des territoires. Le montant perçu chaque année par les communes, les intercommunalités et les départements, est fondé sur des critères de population, de richesse, de ressources et de charges.

.../....

Si la situation des régions et des départements reste tendue, le bloc communal connait quant à lui une bonne santé financière.

Les aides à l'investissement local (Dotation d'équipement des territoires ruraux – DETR, Dotation de soutien à l'investissement local – DSIL, Fonds vert) sont par ailleurs toujours bien présentes.

Cette année 2026, le budget de ces subventions d'investissement s'élève à **2 milliards d'euros.**

Pour rappel, en 2025, pour le Finistère, le montant au titre de la DETR (pilotée au niveau départemental par le préfet) était d'un peu plus de 13 millions d'euros, et celui au titre de la DSIL était d'environ 7 millions d'euros.

C'est pourquoi vous trouverez ci-joint le tableau récapitulatif des dotations de fonctionnement aux communes de la 3ème circonscription du Finistère.

Vous souhaitant bonne réception de ces éléments, je me tiens, comme d'habitude, à votre disposition.

Veuillez recevoir, Madame / Monsieur le Maire, l'assurance de ma plus sincère considération.

Didier Le Gac
Député